



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-67438>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-67438**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-61288

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Villeurbanne

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21690266800013

**Ville** : VILLEURBANNE

**Code postal** : 69601

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 69

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de sténotypie informatisée et de retranscription : - des séances du conseil municipal (Lot n°1) - du comité social territorial et de la formation spécialisée du comité (Lot n° 2)

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79552000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La présente consultation concerne les prestations de sténotypie informatisée et de retranscription des séances du conseil municipal, du comité social territorial et de la formation spécialisée du comité. Le Conseil Municipal Pour les conseils municipaux, environ sept séances sont organisées annuellement, 4 séances de février à juillet puis 3 séances programmées en octobre, novembre et décembre. Le Comité Social Territorial (CST) 5 à 6 séances en moyenne ont lieu chaque année au cours des mois de février, mai, juillet, octobre, décembre. Les séances débutent à 9 heures et ont lieu, sauf exception, le mardi. La Formation Spécialisée du Comité (FSC) 3 séances en moyenne ont lieu chaque année au cours des mois de mars, juin et novembre. Le calendrier des instances ci-dessus n'a aucune valeur contractuelle, il est transmis à titre indicatif. Les séances débutent à 9 heures

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 40% Valeur environnementale : 10% Prix : 50%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 23/06/2025 à 12h00, lire 26/06 /2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/06/2025**